

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019**

### **Convention d'occupation de locaux du relais Petite Enfance mis à disposition par la commune à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la prise de compétence par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay « coordination, planification et harmonisation des services Petites Enfances », la commune met à disposition un local pour les animations destinées aux assistantes maternelles. Cette mise à disposition faisait l'objet d'une facturation annuelle comprenant l'électricité, le chauffage, l'entretien et le nettoyage du local pour un montant de 311,04 €. Ce service de proximité est un atout pour la commune apprécié par les assistantes maternelles.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay en date du 2 décembre 2019 lui demandant la gratuité totale de cette mise à disposition au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Conseil Municipal décide de valider la gratuité de cette mise à disposition et autorise le Maire à signer cette convention

### **Vidéoprotection sur la commune**

Monsieur le Maire rappelle la démarche de la commune afin de s'équiper d'un dispositif de vidéoprotection en tant que moyen de prévention, et dans certains cas, d'identification des auteurs d'actes répréhensibles. Suite à différents appels avec les financeurs, il convient de modifier le plan de financement voté lors du conseil municipal du 05 novembre et d'ajuster le montant des subventions attendues auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Etat au titre de la DETR.

### **Cérémonie des vœux :**

Elle aura lieu le dimanche 05 janvier à partir de 10h30 en salle polyvalente

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en Mairie à 20 h 15  
le mardi 14 janvier 2020**